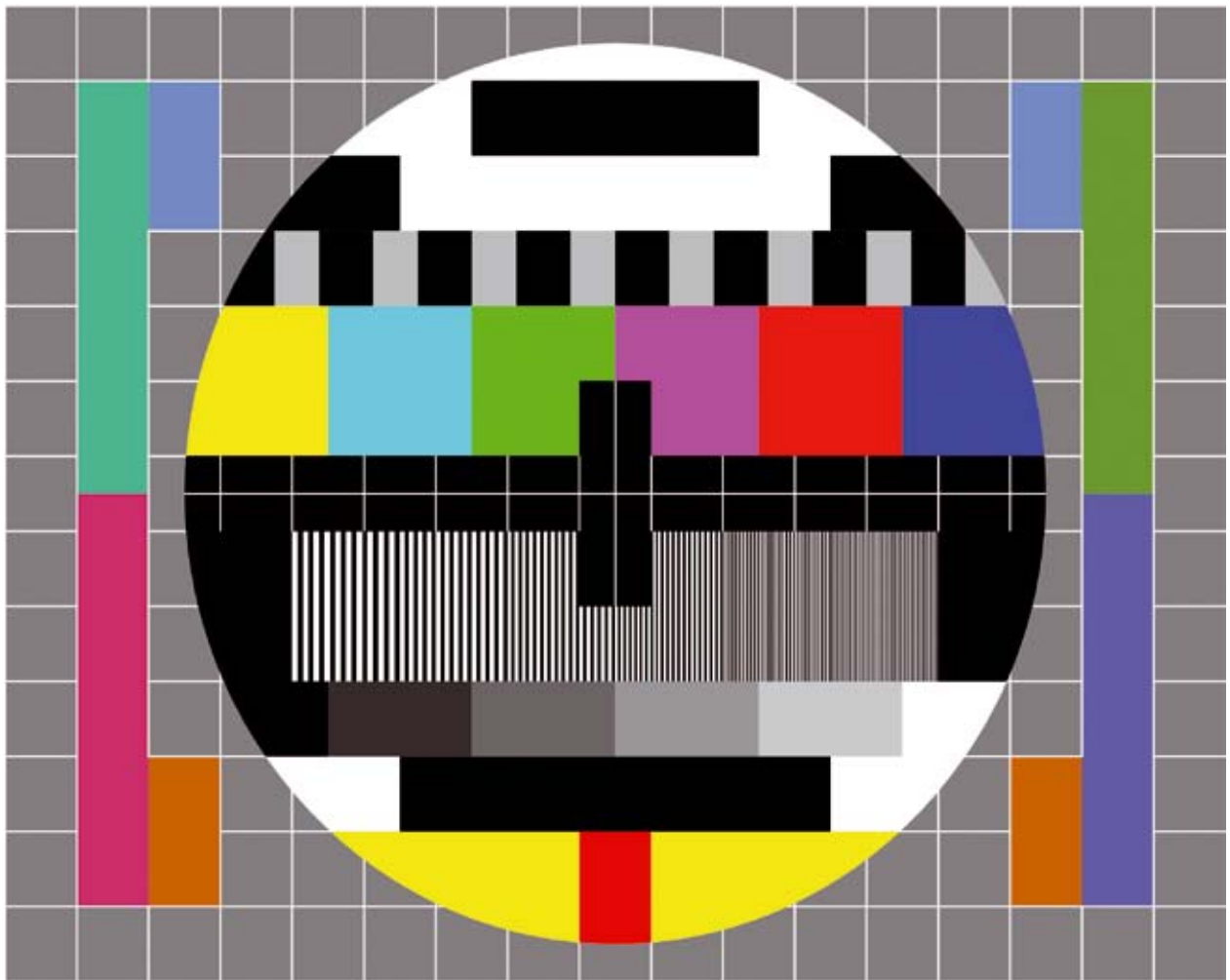


Profession **EDUCATION**

Le 29 janvier 2009, face à la crise



MOBILISATION
POUR UNE RELANCE SOCIALE

Sgen
Cfdt
des choix. des actes

Février 2009 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro **181**

Les permanents de la fédération
souhaitent à tous les adhérents du Sgen-CFDT

une bonne année

2009



De haut en bas et de gauche à droite :

Alain André (développement), Joseph Augier (statutaire et défense du personnel), Jean-Pierre Baills (statutaire et défense du personnel), Naïma Benachou (statutaire et défense du personnel), Marie-Paule Berthon (information communication), Christophe Bigaud (statutaire et défense du personnel), Joël Bonenfant (politique éducative), Xavier Boutrelle (statutaire et défense du personnel), Thierry Cadart (secrétaire général), Jacqueline Carrasco (information, développement), Yann Chever (développement), Dominique Conchon (statutaire et défense du personnel), Roger Cueuille (statutaire et défense du personnel), Chantal Demonque (politique éducative), Joël Devoulon (politique éducative), Béatrice Dressen (retraités), Sabah El'Hammoussi (trésorerie), Rémy Fontier (juridique), Armelle Galard (statutaire et défense du personnel), Béatrice Gross (développement, formation), Marie-Solange Guiard (formation professionnelle), Alain Guillard (statutaire et défense du personnel), Philippe Hédrich (politique éducative), Gilbert Heitz (statutaire et défense du personnel), Freddy Hochedé (formation professionnelle), Bruno Jaouen (organisation, formation syndicale), Marie-Christine Kollfrath (organisation), Philippe Le Corre (informatique, formation syndicale), Fanchette Le Neuthiec (politique éducative), Didier Locicéro (formation professionnelle), Sylvaine Lopitiaux (politique éducative), Françoise Lugand (statutaire et défense du personnel), Pierre Margerie (politique éducative), Anne-Marie Martin (politique éducative), Jo Martin (statutaire et défense du personnel), Édith Meaume (information communication), Alain Mège (statutaire et défense du personnel), Alain Morel (informatique), Gédéon Nditifei-Orofei (statutaire et défense du personnel), Claudie Paillette (statutaire et défense du personnel), Didier Parizot (statutaire et défense du personnel), Bernadette Peignat (information, communication, droits de l'homme), Michel Picuch (politique de la recherche), Guy Poupin (statutaire et défense du personnel), Michel Rapine (développement), Odile Ravaux (trésorière fédérale, développement), Albert Ritzenthaler (formation professionnelle), Bernard Romatet (développement), Jean-Yves Roux (statutaire et défense du personnel), Didier Ruffié (statutaire et défense du personnel), François Salaün (information communication), Vincent Soulage (documentation), Natacha Taurisson (organisation, formation), Guillaume Touzé (politique éducative), Christine Van Praët (organisation), Guy Vauchel (politique éducative), Michelle Zorman (statutaire et défense du personnel).

Actualité

Voie professionnelle :
des avancées significatives 4

Plus nombreux, plus forts
une mission possible 5

Enseignement supérieur recherche
chronique d'un échec annoncé... 6



Métier

Quand l'École n'est plus qu'une
ligne budgétaire 7



Informations professionnelles 8-9

Revalorisation en trompe-l'œil
pour la catégorie B 10

International

Violation des droits syndicaux 11

Initiatives

Des vœux creux
et très mouvementés 12



Comment gagner
un siège en CAPD ? 13

Invité

Bruno Suchaut 14

Infos

Annnonce, Notes de lecture 15

MEILLEURS VŒUX !



Nous attendions les meilleurs vœux du président de la République. Nous avons eu droit à un discours habile sur la nécessité d'une réforme du système éducatif et sur l'immobilisme supposé des acteurs. Nous avons eu également l'annonce de la nomination de deux personnalités respectables, Martin Hirsch à la jeunesse et Richard Descoings chargé de la réforme lycée mais pour mener quelle politique ?

De ce point de vue rien de nouveau : une référence au dialogue social dont nous attendons qu'elle se concrétise, le maintien des suppressions de postes même si le lycée serait épargné, aucune remise en cause de la RGPP, rien sur les attaques contre l'Éducation populaire...

De ce point de vue rien de nouveau : une référence au dialogue social dont nous attendons qu'elle se concrétise, le maintien des suppressions de postes même si le lycée serait épargné, aucune remise en cause de la RGPP, rien sur les attaques contre l'Éducation populaire...

Il ne suffit pas de parler de l'Éducation comme priorité, il faut des actes en rapport avec ce discours.

Par exemple il faudrait cesser de diriger l'Éducation nationale avec ce mélange d'autoritarisme et d'amateurisme qui devient la marque de fabrique du gouvernement.

La mise en place des évaluations en CM2 en est une illustration : concoctées dans le plus grand secret elles sont trop difficiles, placées au mauvais moment et accompagnées d'un document de relevé des résultats ne permettant pas la nuance ! On voudrait durablement discréditer l'idée même d'évaluation que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Le Sgen-CFDT, avec d'autres organisations syndicales, appelle à ne faire passer aux élèves que les exercices déjà traités, une proposition d'action qui traduit le sens des responsabilités du mouvement syndical.

Dans un autre domaine, les dernières annonces du gouvernement concernant le recrutement et la formation des maîtres (la mastérisation) suscitent bien des interrogations. Si certaines dispositions ont au moins le mérite de commencer à clarifier les conditions de mise en place, il reste bien des zones de flou dans le projet tel que nous le connaissons aujourd'hui. Sur le maintien d'une certaine mixité sociale parmi les futurs enseignants avec le rallongement annoncé des études, sur la place

des IUFM dans le nouveau dispositif, sur les dispositions à prendre pour les disciplines pour lesquelles n'existent pas de licence, sur l'effectivité de la formation professionnelle avec l'entrée dans le métier en pleine responsabilité, sur l'avenir de la formation continue des maîtres, sur les futures conditions de titularisation des collègues contractuels et vacataires...

Il devient urgent d'apporter des réponses, un rapport de force est nécessaire

Le constat est clair : dans le secteur de l'Éducation et de la Recherche publique la construction d'un autre rapport de force est nécessaire. C'est pourquoi dans le cadre de l'appel de toutes les confédérations de salariés, le Sgen-CFDT appelle les personnels de l'Éducation à se mobiliser et faire grève le 29 janvier. Face à la crise qui s'aggrave et se répand de jours en jours, le monde du travail ne veut pas faire les frais de comportements et d'aveuglement idéologiques dont il n'est pas responsable.

Avec toute la CFDT, les personnels doivent se mobiliser pour obtenir une relance sociale qui défende l'emploi et le pouvoir d'achat, et qui s'accompagne d'une politique publique de développement de l'investissement. Dans nos secteurs, le gouvernement ne peut continuer sa politique de réduction comptable de l'emploi public comme si rien ne s'était passé depuis deux ans ! Il faut réussir cette journée, il faut faire entendre les attentes des salariés, il faut faire entendre la volonté des personnels de l'Éducation d'obtenir une autre politique éducative.

Au delà du 29 janvier, dans le contexte des nouvelles règles de la représentativité syndicale et pour que les personnels de l'Éducation soient à nouveau respectés, **il nous faut travailler à bâtir « une force syndicale réformatrice, rassemblée, crédible auprès des personnels et devant l'opinion publique, et capable de créer le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de ses revendications »**. C'est le sens du texte adopté par notre conseil fédéral le 16 janvier dernier et dont nous reparlerons dans le prochain *Professions Éducation*. C'est le défi qui attend le Sgen-CFDT et tous ses adhérents pour cette année qui s'ouvre et pour laquelle je vous adresse à toutes et tous... mes meilleurs vœux !

Thierry Cadart
le 19 janvier 2009



LA DIFFICILE RÉFORME DU LYCÉE

La réaction vive du Sgen-CFDT, suite aux décisions de Xavier Darcos en octobre, a été à la hauteur de notre déception au regard des espoirs issus des discussions avec la mission De Gaudemar.

Pourtant, certaines propositions du ministre pouvaient se traduire par des améliorations notables :

- la réduction du nombre d'heures d'enseignements fondamentaux,
- la semestriellisation ;
- les modules pour enseignements complémentaires ;
- l'accompagnement.

Mais, l'absence de modularisation des enseignements généraux, qui limitait la portée de la réforme, a été la cause principale du mécontentement du Sgen-CFDT.

Au-delà, l'absence de réponses à nos demandes sur la nécessaire amélioration des conditions de travail des personnels liée à la réforme n'était pas acceptable. Faute de préciser les contours de sa réforme, le ministre a d'ailleurs fini par provoquer la réaction des lycéens eux-mêmes et a dû finalement en décider le report.

Le Sgen-CFDT qui dénonçait depuis le début des discussions un calendrier intenable considère que c'est une première réponse aux inquiétudes des jeunes et des personnels. Ce délai supplémentaire doit être mis à profit pour approfondir les modalités d'une nouvelle seconde et la mettre en cohérence avec le cycle terminal.

Dans cet esprit, le Sgen-CFDT a souhaité participer à l'appel « de l'ambition pour la réforme du lycée » qui rassemble associations complémentaires, parents d'élèves, lycéens, étudiants et organisations syndicales.

Il faut réaffirmer ici, que la stratégie de négociation validée à plusieurs reprises depuis le début du mandat reste un levier indispensable de l'action syndicale. En revanche, il est certain que la méthode de dialogue social du ministère de doit changer, la nomination de Richard Descoings peut être une opportunité en ce sens.

Il faut maintenant nous attendre à de nouvelles discussions. Le Snes s'est d'ailleurs dit prêt à y participer. Le ministre a annoncé qu'il allait tout reprendre à zéro.

Pour le Sgen-CFDT, les points de convergences doivent demeurer la base des discussions à venir. Reste à savoir si le contexte social permettra la sérénité nécessaire à un dialogue constructif.

VOIE PROFESSIONNELLE : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Le Sgen-CFDT, avec ses partenaires syndicaux, a, par la négociation, obtenu une avancée importante dans la rénovation de la voie professionnelle, il continue sa lutte pour l'application de tous les engagements.



Pierre Margerie

Des heures en classe entière moins nombreuses.

En signant le protocole d'accord sur la rénovation de la voie professionnelle, le ministre s'engageait à ce que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour permettre aux élèves d'obtenir une qualification professionnelle de niveau V pour tous et de niveau IV pour une part beaucoup plus importante qu'actuellement.

Les négociations se sont menées en décembre, appuyées par les mobilisations. Le Sgen-CFDT et les autres organisations signataires ont obtenu satisfaction, le refus de toute dégradation des conditions de travail pour les élèves et les personnels aboutissent à des avancées significatives. L'enjeu était, après les décrets concernant l'orientation des élèves et les diplômes, d'établir les grilles horaires des élèves et des professeurs pour les sections de baccalauréat professionnel.

Aux deux grilles horaires élèves prévues respectivement pour les sections de type industriel ou tertiaire, s'ajoutera donc un volume d'heures complémentaires pour assurer les dédoublements, les travaux de groupe et les projets.

Ce volume de 11 heures 30 en moyenne ne sera plus attribué en fonction d'un seuil mais proportionnellement au nombre d'élèves par section. Il sera par exemple de 17 heures 30 pour une section industrielle de 30 élèves et de 14 heures 30 pour une section tertiaire de 30 élèves.

Ce volume complémentaire attribué à l'établissement dans la dotation horaire globale permettra des travaux de groupes ou dédoublements en nombre beaucoup plus important que dans les anciennes grilles bac pro, notamment en enseignement général.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

La nouvelle grille prévoit également pour chaque élève 2 heures 30 d'accompagnement personnalisé pour chacune des trois années. L'arrêté prévoit que les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels.

Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique. Les heures attribuées à

chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions.

Il sera donc possible de mettre en place un dispositif spécifique pour les élèves en difficulté. L'organisation sera de la responsabilité des équipes pédagogiques.

DES CHANTIERS ET DES LUTTES À POURSUIVRE

Le Sgen-CFDT entend bien faire respecter les autres engagements du ministre, notamment sur la reconnaissance matérielle du contrôle en cours de formation et de son organisation, et sur le contenu du dispositif d'accompagnement. Ces points feront l'objet de nouvelles discussions ce mois dans le cadre du groupe de suivi ministériel. Dans les groupes de suivi académiques, le Sgen-CFDT va exiger de chaque recteur le respect des engagements concernant notamment le maintien des formations de niveau V dans chaque bassin de formation, la dotation des établissements et l'implication réelle des personnels dans les établissements pour sa répartition.

Au total, le choix du Sgen-CFDT d'utiliser toutes les modalités d'action (grèves, mobilisations, manifestations, négociations) aura permis de faire avancer ses revendications dans un contexte difficile, même si les combats à mener contre la politique ministérielle restent nombreux.

**Freddy Hochedé
Albert Ritzenthaler**

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS UNE MISSION POSSIBLE !

Les élections professionnelles ont mobilisé les adhérents du Sgen-CFDT dans une campagne de terrain. La dynamique engagée est à poursuivre !

Plus de 42 000 collègues, enseignants, personnels d'Éducation, d'Orientation et de Direction, ont voté pour les listes présentées par le Sgen-CFDT lors des élections professionnelles de décembre dernier. Même si les résultats sont en deçà des objectifs escomptés, ces 42 000 voix ont permis l'élection de près de 250 élus locaux en commissions administratives paritaires départementales et académiques. Un nombre supérieur à celui de 2005.

L'élection de ces 250 représentants du Sgen-CFDT marque la reconnaissance par les personnels du travail effectué en termes de défense et de suivi de carrière. Gageons que c'est aussi le syndicalisme de propositions que nous portons qui est validé par ces suffrages

IMPORTANTÉ IMPLICATION DES ADHÉRENTS

Ces 42 000 voix, résultat non négligeable puisque bien au delà de notre nombre d'adhérents est le fruit d'une campagne de proximité réelle, d'une campagne de terrain qui a mis en situation un nombre important d'adhérents. Le constat est que cette fois-ci on est bien allé au-delà du réseau habituel des militants.

Cette campagne a été l'occasion de créer une dynamique qui a permis d'impliquer plus les adhérents dans la vie de leur établissement. Combien d'entre eux, d'entre nous, d'entre vous ont diffusé des cartes postales, placardé les affiches qui illustraient de façon humoristiques les situations problématiques de travail et les revendications que nous portons ? Combien d'entre nous ont parallèlement incité proches, pa-

rents, voisins à voter Sgen-CFDT ? Les adhérents du Sgen-CFDT sont devenus des adhérents acteurs de la vie syndicale.

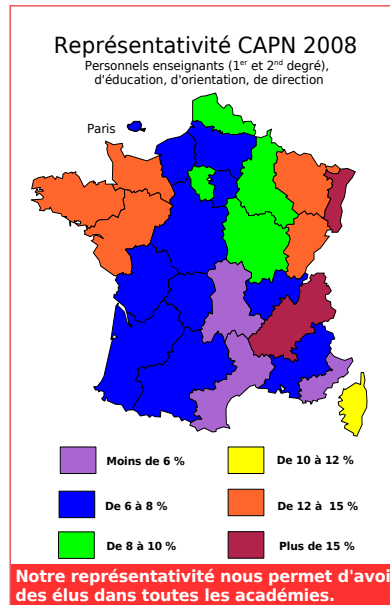
Dans le même esprit, l'an dernier déjà, plus de 1250 adhérents Sgen avaient diffusé largement auprès de leurs collègues l'enquête Teq « travail en questions » sur les conditions de travail en collèges.

Durant le 1^{er} trimestre de cette année scolaire, les restitutions locales des résultats des 20 000 questionnaires dépouillés ont été l'occasion de retourner au contact des personnels enquêtés. Cette démarche continue et se poursuivra durant le restant de l'année scolaire à la satisfaction des collègues

Cette implication toujours plus grande des adhérents est un signe positif de relative bonne santé de notre organisation. La reprise de contact avec des adhérents qu'on avait perdu de vue depuis longtemps a souvent débouché sur des bonnes surprises en termes de participation à la vie de l'organisation, chacun selon ses possibilités bien évidemment.

Relative bonne santé donc, même si tous les électeurs du Sgen-CFDT ne sont pas encore adhérents. Et c'est là le prochain challenge des mois à venir : augmenter de façon conséquente notre nombre d'adhérents.

Pour mener la stratégie que nous voulons, pour peser véritablement sur la politique ministérielle, pour augmenter notre rapport de force, levier indéniable de l'action syndicale, l'augmentation



de notre nombre d'adhérents est nécessaire. Notre nombre d'adhérents doit augmenter de façon significative pour nous permettre de « rayonner » pour nous permettre lors des prochains scrutins de faire progresser nos suffrages.

L'ACTION ET L'ENGAGEMENT SE POURSUIVENT

Les campagnes de proximité, électorale et Teq, les occasions de contacts entre responsables, adhérents et personnels qui se sont multipliés ces dernières années, l'augmentation de la participation de nos adhérents à la vie de l'organisation sont des signes encourageants et prometteurs.

À chacun d'entre nous donc, là où nous sommes, de faire en sorte que nous soyons plus nombreux, plus forts pour faire bouger les choses !

À chacun d'entre nous de se dire que c'est possible !

Alain André

LGBT ET MILIEU SCOLAIRE

Les lesbiennes, Gays, Bis et Trans dans l'Éducation nationale devaient-ils enfin une préoccupation du ministère ? On serait tenté de croire que oui, à la vue de la circulaire de rentrée (1) qui fait de la lutte contre l'homophobie une de ses orientations prioritaires, ainsi que les prises de positions de notre ministre. Jamais le Collectif de lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire (2) n'avait de si bonnes raisons d'interpeller à nouveau le ministère de l'Éducation nationale ; chose faite le 11 décembre en rencontrant le cabinet de Xavier Darcos. Une dizaine de sujets abordés, dont la formation et la défense des personnels, l'éducation à la sexualité, les programmes, l'intervention associative en établissements, le RI, l'engagement du ministère sur des campagnes de communication... Même si une certaine volonté semble exister du côté du ministère, un travail pédagogique reste à faire, car seules les questions d'orientation sexuelle semblent exister à leurs yeux, laissant de côté celles concernant l'identité de genre. Le cabinet paraît avoir été attentif à notre réflexion et nos actions réalisées depuis cinq ans, il semble accepter un travail en partenariat sur ces questions. Nous jugerons sur les faits !

En attendant le collectif Éducation continue de travailler sur les questions LGBT, notamment par le biais la prochaine formation de ses militants les 1,2 et 3 avril prochain.

(1) BO N°15 04-2008

(2) Sgen-CFDT, Ferc-CGT, FSU, UNSA-Education, UNEF, UNL, FCPE

RGPP À JEUNESSE ET SPORT

La RGPP se met en place au secrétariat d'État de la jeunesse et des sports. En premier lieu elle touche les CREPS et l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Injep). Elle se traduit par la suppression massive de postes dans ces structures et la fermeture de nombre d'entre elles. Par ailleurs au niveau régional la RGPP prévoit la création de Direction régionales de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale en lieu et place des directions séparées qui existent aujourd'hui. Le Sgen-CFDT s'est fortement mobilisé contre les suppressions de postes générées par la RGPP. À l'Injep, il se bat pour le maintien de la structure et pour que le ministère prenne en charge réellement le devenir des personnels si la décision de fermer se confirmait.

NON-PAIEMENT DES SALAIRES : PRÉJUDICE EN PARTIE RÉPARÉ

De nombreux contractuels en poste dans l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2009 se sont trouvés privés de salaire pendant le premier trimestre du fait de l'incapacité de l'administration à traiter leur dossier. Devant les situations dramatiques de certains agents, le Sgen-CFDT a été en première ligne pour faire cesser ce scandale : interpellation du ministre au plus haut niveau, saisie du Médiateur de la République, action lors du CTPM. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a décidé de verser à chaque contractuel concerné une aide non remboursable de cinquante euros. Une première dans l'histoire administrative !

AGRICULTURE DES PRÉVISIONS REJETÉES

Le 5^e Schéma prévisionnel national des formations (SPNF) est le texte d'orientation qui définit la politique de formation du ministère de l'Agriculture pour les cinq années à venir. Articulé autour de trois axes, le choix de la qualité, la nécessité de l'innovation et l'adaptation du pilotage, ce schéma a été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales et par la FCPE au cours du Conseil national de l'enseignement agricole du 18 décembre 2008.

Le Sgen-CFDT a estimé que les objectifs affichés n'étaient pas à la hauteur des enjeux mais surtout que les modalités de mise en œuvre et les moyens nécessaires étaient trop imprécis pour rendre le texte acceptable.

LA DEPP

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance a pour mission « d'assurer la publication de l'ensemble de ses travaux ». Or ses notes d'information sont maintenant publiées au compte gouttes : 34 en 2008, 51 en 2007. La note sur la violence dans les établissements scolaires, prêle en septembre 2008 n'a été autorisée à paraître qu'à Noël. « L'état de l'École », pour l'enseignement scolaire, a fini par être mis en ligne en janvier ; ce qui concerne l'enseignement supérieur est toujours en attente. L'éclatement de la Depp entre les deux ministères crée une difficulté et place les études statistiques sous la coupe des deux directions générales, juge et partie, n'est pas sain. Il y va de l'information et du débat démocratique.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR-RECHERCHE CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ

Depuis mai 2007 l'enseignement supérieur et la recherche sont présentés comme une priorité nationale, une multitude de réformes et d'initiatives du gouvernement n'ont pas répondu à l'attente des personnels. Aujourd'hui le mécontentement est grandissant.



Les enseignants chercheurs attendent des mesures adaptées.

Marie Paule Berthon

Dans le milieu de la recherche, la raison principale du malaise est l'attaque contre les EPST et plus particulièrement contre le CNRS, le mois de décembre a vu se concrétiser des projets visant à sortir du CNRS les sciences du vivant et l'informatique, début du démantèlement de l'organisme. Des initiatives ont été prises par les instances scientifiques du CNRS (ex. le conseil scientifique de l'établissement) pour mobiliser les personnels en organisant une consultation des laboratoires et en menaçant le ministère d'un possible boycott des expertises scientifiques. Le Sgen-CFDT a soutenu ces initiatives, le milieu mobilisé depuis longtemps est exaspéré par ces attaques.

Du côté de l'enseignement supérieur plusieurs événements récents ont cristallisé le mécontentement. Le ministère a annoncé début octobre une augmentation de 1,8 milliard d'euros de crédits pour l'enseignement supérieur et de la recherche, seuls 114 millions d'euros sont arrivés dans les établissements.

De plus, 225 suppressions de postes de fonctionnaires ont été annoncées. Même si le ministère prétend que ces suppressions de postes ne concerneront pas les en-

DÉCRET EN QUESTION

seignants chercheurs, les personnels sont sensibles à ces baisses qui se traduiront sur le terrain par un accroissement des tâches. En parallèle, le ministère a présenté le nouveau décret statutaire des enseignants chercheurs, la principale innovation est la mise en place de la modulation des services, prévue dans la loi liberté et responsabilité des universités (loi LRU) votée en août 2007.

Les enseignants chercheurs sont censés faire à la fois de l'enseignement et de la recherche. Cependant au cours du temps de nombreuses tâches se sont greffées, gestion des laboratoires, des UFR, des universités, participation à de multiples conseils mais aussi, gestion et mise en place de travaux pratiques, recherche et gestion de stages qui sont maintenant présents dans de très nombreux cursus, enseignement à distance, information scientifique et technique... La modulation des tâches est une revendication ancienne du Sgen-CFDT, pour la reconnaissance de toutes les tâches des enseignants chercheurs et repose sur le constat qu'au cours d'une carrière, un enseignant chercheur peut avoir des moments où il se consa-

cre plus à l'enseignement qu'à la recherche ou plus à l'administration des établissements qu'à l'enseignement. Or, le décret présente la modulation, uniquement entre l'enseignement et la recherche et justifie celle-ci par une évaluation de la recherche. Donc la plupart des collègues estiment que le but du décret est de « punir » les mauvais chercheurs en les forçant à plus enseigner et à compenser les suppressions de postes en augmentant le service moyen.

Le Sgen-CFDT a présenté un certain nombre d'amendements au décret pour le clarifier, éviter cette interprétation et pour que la modulation soit une affaire collective des équipes de recherche et des équipes pédagogiques et non un dictat d'une administration.

Le mécontentement du milieu est attisé par un curieux front du refus qui unit le Snesup (syndicat FSU dans l'enseignement supérieur), le syndicat autonome et l'association « qualité de la science française » ces deux derniers mouvements étant les soutiens habituels du gouvernement, par exemple, au Cneser. Le ministère a pris conscience du mécontentement et envisage de réécrire le décret en tenant compte, notamment des amendements du Sgen-CFDT. Nous avons prévenu le ministère qu'un manque d'écoute du milieu et qu'une absence de concertation avec les organisations favorables à la modulation des services (le Sgen-CFDT et l'Unsa) le conduirait à une situation de blocage, il est encore temps de prendre en compte nos avis pour que cette réforme se fasse dans l'intérêt du service public de l'enseignement supérieur et de ses personnels.

Michel Piecuch

QUAND L'ÉCOLE N'EST PLUS QU'UNE LIGNE BUDGÉTAIRE

La préparation de la rentrée 2009 permet de mesurer les effets sur l'École du choix idéologique de réduction drastique du nombre de fonctionnaires. Tous les niveaux du système scolaire sont attaqués de plein fouet. Le ministère de l'Éducation nationale ne sert-il qu'à faire des économies ?

La traduction des mesures adoptées par le parlement à l'automne dans le cadre du projet de loi de finances est, chaque année, l'occasion d'un débat au comité technique paritaire ministériel, lorsque le ministère présente aux organisations représentatives la répartition académique des moyens pour la rentrée suivante. Il n'a pas eu lieu cette année, les dites organisations ayant décidé d'un commun accord de boycotter la séance pour protester contre le traitement particulièrement cavalier dont elles étaient l'objet : documents incomplets transmis moins de trois heures avant le début de la séance. Sans doute devient-il toujours plus difficile au ministère de justifier les suppressions de poste qu'il doit programmer au service de l'objectif principalement idéologique de ce gouvernement acharné à faire baisser le nombre de fonctionnaires. Il a longtemps mis en avant pour cela les évolutions démographiques. Il est vrai que le second degré a perdu sur les cinq dernières années une moyenne d'environ 55 000 élèves par an, soit, au total, un peu

plus de 6 % de ses effectifs. Mais cette baisse des effectifs touche à sa fin : elle ne concerne plus, d'après les prévisions pour 2009, que le second cycle : on attend 16 000 élèves de plus dans les collèges contre 26 000 de moins dans les lycées ; au final une baisse de 10 000 élèves qui justifie, pour l'administration, la suppression de 2 000 emplois. Les académies de Lille, Amiens, Nancy, Reims, et Rouen étant, comme à l'accoutumée, les plus touchées.

OÙ SUPPRIMER LES POSTES ?

Mais pour arriver au niveau de suppressions prévues par le budget, il faut trouver d'autres gisements : outre la baisse du nombre de stagiaires (moins de postes au concours) il y aura la disparition de 1 000 équivalents temps plein utilisés précédemment pour des mises à disposition ou des décharges de service dont une bonne partie, indispensables au fonctionnement du système, seront très certainement remplacées par des heures supplémentaires. Enfin c'est 3 000 emplois consacrés



Diminuer l'accueil des élèves et/ou augmenter leur nombre dans les classes sont les conséquences directes des choix actuels.

au remplacement qui devront être supprimés. La répartition entre les académies n'a pas été communiquée. Il y a fort à parier qu'elle aura plus à voir avec leurs capacités estimées à recruter contractuels ou vacataires qu'avec leurs performances dans le domaine de « l'efficacité du remplacement » qu'on prétend ainsi améliorer. L'objectif, jamais avoué mais clairement poursuivi, est bien, dans ce domaine, de réserver les remplacements inférieurs à une année scolaire à des personnels précaires, recrutés *a minima*, en attendant sans doute de les confier, au titre de stages professionnels, aux étudiants en mastère préparant les concours.

Il en sera d'ailleurs probablement de même dans le premier degré, au détriment cette fois des recrutements sur liste complémentaire, déjà très limités cette année. Les écoles, pour leur part, ne connaissent pas la baisse démographique : elles comptaient à la rentrée der-

rière 200 000 élèves de plus que cinq ans plus tôt. Chiffre qui aurait été notablement supérieur si le taux de scolarisation en maternelle des enfants de deux à trois ans était resté identique. En effet, les trop modestes créations d'emplois enregistrées chaque année n'auraient pu permettre d'éviter l'augmentation du nombre d'élèves par classe sans la diminution de ce taux de scolarisation, observée un peu partout en France. Ce choix, jamais ouvertement assumé au niveau ministériel, a bien été celui de l'institution à tous les niveaux.

Mais pour 2009, le premier degré est à son tour touché de plein fouet par les suppressions de postes, le second degré ne pouvant plus à lui seul faire face aux exigences de Bercy. Certes, est encore affichée la création de 500 postes (pour une augmentation prévue de 14 000 élèves) au bénéfice d'une douzaine d'académies, des premiers rangs Creteil, Bordeaux et Grenoble,

mais c'est bien d'affichage qu'il s'agit quand, dans le même temps, sept fois plus d'emplois étaient appelés à disparaître (3 000 en Rased et 500 mis à disposition). La mesure visant à pallier les insuffisances du recrutement l'an dernier - eu égard aux départs en retraite prévisibles cette année - par l'affectation de titulaires de postes en Rased devant des classes a été à demi rapportée, face à la levée de boucliers qu'elle provoquait. Ce qui ne résoudra pas pas le problème des départs en retraite.

Les solutions sont connues : augmenter le nombre d'élèves par classe... ou diminuer encore l'accueil des enfants de deux ans. Le même dilemme se posera forcément à nouveau l'an prochain, puisque le budget prévoit la suppression de 3 000 PE stagiaires. Il finira sans doute par ne plus y avoir d'écoliers de moins de trois ans avant même que soit lancé le grand débat national envisagé sur la question.

Didier Parizot

UNE NOUVELLE CLÉ POUR SÉCURISER BASE ÉLÈVE

Le ministère ravive l'inquiétude des personnels en distribuant une clé dite OTP (*One time password*) pour sécuriser la saisie des données sur Base élève

La mise en place du fichier Base Élève a mobilisé une grande partie de la profession depuis son début d'expérimentation en 2004.

Suite aux interventions conjointes des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves et des associations de défense des libertés publiques, le ministère a revu sa copie en présentant dans son arrêté du 20 octobre 2008, une nouvelle version de Base élève « portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré ».

Cette nouvelle version semblait répondre aux inquiétudes des personnels en supprimant les champs sur la nationalité d'origine, les origines

sociales, les absences et les difficultés des élèves.

Durant le mois de décembre, les directeurs ont reçu une clé de sécurité, OTP, afin d'augmenter la sécurisation et la confidentialité des saisies sur Base élève. Cette clé doit se substituer à l'usage actuel du login et du mot de passe.

UN NOUVEAU CODE CHAQUE MINUTE

Elle génère un code à six chiffres qui se renouvelle toute les minutes et qui doit être associé à un code personnel aux directeurs.

La distribution de ce nouveau « gadget sécuritaire » s'est faite soit dans la totale indifférence sous la responsabilité des TICE, soit directement par les IEN. Ces derniers ont par-

fois organisé des entretiens individuels durant lesquels les directeurs devaient signer dans l'urgence une attestation de remise de clé, précisant qu'ils avaient bien pris connaissance des obligations et engagements liés à son utilisation.

Cette nouvelle procédure n'est pas sans poser des difficultés en cas d'absence du directeur, celui-ci ne devant règlementairement à aucun prix transmettre sa clé et son code à son remplaçant.

Si l'outil Base élève a souvent été présenté par l'administration comme une aide à la gestion administrative de la direction d'école, l'apparition de cette clé est vécue dans nombre d'écoles comme une contrainte supplémentaire sans réel fondement.



Sgen.org

Derniers communiqués

Actualité revendicative

Argumentaires pour l'action

www.sgen-cfdt.org

LANGUES VIVANTES

Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes

Diplôme national du brevet

Les candidats scolaires de la série collège ont le choix de présenter la LV1 ou la LV2. Toutefois le formulaire d'inscription est pré-rempli avec la LV1. Ce choix peut être modifié sur *Inscinet* avant la clôture des inscriptions. Les enseignants de LV2 ont tout intérêt à faire connaître cette possibilité à leurs élèves. Rappelons aussi que le niveau A2 validé au diplôme national du brevet est le niveau acquis théoriquement en cinquième pour la LV1. Ce n'est donc pas le niveau théorique de la 3^e, qui est B1 « en cours d'acquisition ». Caler la validation du niveau A2 sur l'obtention de la moyenne en troisième désavantage les élèves et n'a aucun sens, l'esprit du CECRL (Cadre européen de référence pour les langues) étant une validation positive de compétences précises.

Certification

La certification en langues vivantes, prévue dans le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes lancé en 2005 par le ministère de l'Éducation nationale et prenant appui sur le CERCL, se fait avec des organismes « internationalement reconnus » : l'Institut Cervantès pour l'espagnol, la KMK (Conférence des ministres de l'éducation des *Länder*) pour l'allemand et le Cambridge ESOL pour l'anglais. Ce dernier organisme n'est pas un organisme d'État, et le ministère de l'Éducation nationale lui verse une somme conséquente pour la fourniture d'épreuves. En revanche rien n'est prévu pour les enseignants français qui organisent et corrigent les épreuves en sus de leur service : travailler plus pour ne pas gagner plus ?

UNSS

Après les associations complémentaires, l'UNSS perd ses personnels mis à disposition

Après les associations complémentaires de l'École (cf. *Profession Éducation* numéro 180, décembre 2008 - janvier 2009), c'est l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui est touchée.

Association de droit privé, présidée par le ministre de l'Éducation nationale, l'UNSS accueille des enseignants d'EPS mis à disposition. Or le ministre a décidé de ne plus financer ces postes.

Les cadres UNSS doivent choisir de réintégrer l'Éducation nationale ou d'accepter le détachement. Voilà qui interroge sur la pérennité de l'UNSS et ses conséquences sur l'Association Sportive. Leur fonctionnement méritait peut-être améliorations mais non disparition.

Priver les établissements scolaires et les élèves de la perspective d'une authentique vie associative élargie à des pratiques culturelles variées, se défausser sur l'accompagnement éducatif en heures supplémentaires est inquiétant.



Fabio Barni - Fotolia

Priver les établissements scolaires d'une authentique vie associative est inquiétant.

FILIÈRE
BIBLIOTHÈQUES

Des nouveautés
pour les mutations

Le site de Sgen + est largement consulté par l'ensemble des personnels de la filière des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Culture. Les résultats des CAPN sont mis en ligne dans la journée même des délibérations : les personnels sont immédiatement informés du résultat de leur demande de mutation ou promotion.

Le Sgen-CFDT a décidé de faire un pas supplémentaire dans ce service : à partir de la campagne de mutations du printemps 2009, les personnels des bibliothèques pourront transmettre directement par informatique leur dossier aux commissaires paritaires élus sur les listes du Sgen-CFDT.

Ce service est en cours de réalisation : vous serez informés de son ouverture en consultant : www.sgen-cfdt-plus.org

AFFECTATIONS

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE 2009

Les listes des postes spécifiques pour les personnels enseignants du second degré a été établie à la fin de l'année 2008. Les propositions d'affectation pour la rentrée 2009 seront prononcées au printemps.

La remontée des postes spécifiques créés suite à l'ouverture de certaines classes spécialisées à la rentrée 2009 s'est faite depuis les rectorats vers le ministère en novembre-décembre dernier, de même que celle des postes spécifiques devenant vacants par suite du départ prévisible du titulaire, départ en retraite le plus souvent. Les candidats à de tels postes ont pu déposer leur demande via Siam au même moment que

le mouvement inter-académique, c'est-à-dire du 20 novembre au 10 décembre ainsi que leur fiche syndicale auprès de Sgen+.

DISCIPLINES
CONCERNÉES

Les postes spécifiques se trouvent dans certaines disciplines générales (histoire-géographie, langues, lettres, mathématiques, sciences, philosophie, documentation...) en sec-

tions internationales, en classes Abibac, en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), en STS, en classes théâtre, cinéma-audiovisuel, en arts appliqués, dans les classes de BT, de mise à niveau, de diplôme supérieur, de BTS, en dessin d'art appliqué aux métiers d'art pour les PLP, et concernent également les postes de chefs de travaux en LP, en lycée technologique ou en EREA de même que certains postes de CPE, COP ou DCIO (en CIO spécialisé, à l'Onisep, en Dronisep, à l'Inetop).

gne sur Sgen+. Ils préparent les propositions d'affectation qui ne seront prononcées par le ministère qu'après validation par les FPMN (formations paritaires mixtes) ou CAPN du mouvement entre le 10 et le 19 mars. À l'issue de ces groupes de travail de février, il n'est pas prévu de la part de l'administration de procédure d'information des candidats du projet les concernant, ceux d'entre eux ayant établi une fiche syndicale sur Sgen+ en sont cependant informés rapidement par les élus CAPN.



Edith Meaume

À toutes les étapes du mouvement des personnels, l'aide et le conseil des élus du Sgen-CFDT peuvent être décisifs.

CALENDRIER DES
POSTES SPÉCIFIQUES

Armelle Galard

Le calendrier du mouvement spécifique est en ligne sur Sgen+ (<http://www.sgen-cfdt-plus.org>)
Téléphone du bureau des élus : 01.56.41.51.37

Les groupes de travail entre le ministère (DGRH), les inspecteurs (IG) et les syndicats (élus CAPN) se déroulent en février selon le calendrier en li-

CAPN DES AGRÉGÉS

Calendrier 2009

- 22 janvier : révisions de notes des PRAG
- 24 au 26 février : avancement d'échelon
- 26 au 28 mai : accès au corps des agrégés par liste d'aptitude
- 30 juin au 2 juillet : accès à la hors classe

Suivi syndical

Pour les promotions d'échelon : remplir une fiche syndicale en ligne sur Sgen + avant le 20 février.

Pour la liste d'aptitude :

- remplir une fiche syndicale en ligne
- envoyer rapidement

copie du CV et de la lettre de motivation aux élus académiques du Sgen-CFDT.

C'est en effet en Capa qu'est discutée la liste des candidats retenus par le recteur, parmi lesquels, à l'issue de la CAPN, le ministre fait son choix.

Pour la hors classe :

• remplir une fiche syndicale en ligne.
Les Capa vérifient les barèmes et sont consultés sur les appréciations rectorales dont l'importance est décisive : près de 98 % des promus de 2008 détenaient l'appréciation « *exceptionnel* ». Les agrégés promouva-

bles peuvent consulter sur *I-Prof* les avis des « *sous notateurs* », chefs d'établissement et IPR, sur la base desquels sont déterminés les appréciations rectorales. Ceux qui sont en situation d'être promus, ayant atteint le 11^e échelon, s'assureront qu'au moins un de ces avis est « *très favorable* ».

Sgen.+

Fiches syndicales

Résultats des mutations

Annuaire des syndicats Sgen-CFDT

Les élu-e-s du Sgen-CFDT au jour le jour

www.sgen-cfdt-plus.org

SURCOTISATION LORS D'UN TEMPS PARTIEL

Pour une pension qui ne soit pas diminuée par le temps partiel, il est possible de surcotiser. Mais attention, c'est à un tarif prohibitif pour toute personne qui n'est pas handicapée. Le surcoût est tel qu'il vaut mieux s'informer de ce qu'il sera auprès de l'administration avant de s'engager. Pour les fonctionnaires handicapés, dont l'incapacité permanente est au moins égale à 80 %, les périodes de travail effectuées à temps partiel peuvent être décomptées comme des périodes de travail à temps plein, sous réserve du versement d'une retenue pour pension pour la partie non travaillée aussi. Alors le taux n'est pas majoré (7,85 %) et la limite est portée à huit trimestres (C. pens. Retr., art. L. 61 et 11 bis).

NBI DANS LE PREMIER DEGRÉ

Contrairement à la loi et à la jurisprudence la NBI n'est allouée aux personnels spécialisés que s'ils ont le diplôme. Un arrêté en est la cause qui a déjà été déclaré illégal par un tribunal administratif. La fédération Sgen-CFDT a demandé au ministère qu'il abroge cette disposition. En l'absence de réponse nous nous sommes tournés devant le juge suprême en droit administratif : le Conseil d'État. Résultat attendu pour dans un ou deux ans. Les recours individuels demeurent possibles et peuvent remonter au début de l'année 2005 pour le manque à gagner.

RESTAURATION

Le code du travail ne s'applique que très rarement dans la Fonction publique. Toutefois l'hygiène et la sécurité y sont souvent réglementées par ce code. Les articles R4228-19, R4228-22 et R4228-23 réglementent les lieux de repas qui doivent être prévus pour les agents publics qui désirent déjeuner sur le lieu de travail sans vouloir avoir recours à la restauration collective. Un tribunal administratif a apporté la précision suivante : « la circonstance que le personnel (...) avait accès à cinq lieux de restauration situés à proximité n'est pas de nature à décharger l'employeur de l'obligation résultant des dispositions précitées ». L'administration était tenue de mettre à la disposition du fonctionnaire un emplacement lui permettant de se restaurer dans de bonnes conditions sur le lieu même de son travail. (TA Versailles, 20.11.2006, Gosse, n° 0407414)

REVALORISATION EN TROMPE-L'ŒIL POUR LA CATÉGORIE B

Suite aux accords signés en février 2008, l'Uffa-CFDT (Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés CFDT) est intervenue dans les négociations pour exposer ses revendications. Malgré quelques avancées, les propositions gouvernementales sont insuffisantes.

La CFDT, signataire du volet « Carrière et politiques indemnitaires » des accords de février 2008 a pris toute sa place dans les groupes de travail sur la revalorisation de la catégorie B. Nous y sommes entrés avec les termes de l'accord à l'esprit, notamment ceux portant sur l'attractivité des carrières dans la durée. Nous avons exposé les revendications que nous portons dans l'intérêt des agents concernés par la fusion des grilles de rémunération, mais aussi de ceux qui entreront dans la Fonction publique demain.

COMITÉ DE SUIVI

Après plusieurs réunions d'un groupe de travail des signataires piloté par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique), une ultime réunion du comité de suivi a eu lieu le 15 décembre dernier. Celle-ci était présidée par André Santini, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique. L'Uffa-CFDT a pu noter quelques avancées positives sur certaines de nos revendications, notamment celles relatives au reclassement des agents. La discussion sur l'allongement des carrières a également fait l'objet d'une proposition plus



Les propositions du gouvernement augurent mal de ce qui doit se faire pour la catégorie A.

favorable dont nous ne pouvons toutefois nous satisfaire car elle pose le niveau de recrutement comme un critère de différenciation de la durée. Pour l'Uffa-CFDT, une refonte des grilles indiciaires qui permettrait une revalorisation de la catégorie B ne pouvait s'affranchir des conditions suivantes :

- l'indice majoré terminal porté à 582 à terme et accessible à tous ;
- une durée de carrière maximum de 32 ans à terme ;
- une différenciation suffisamment marquée pour valoriser le recrutement au niveau bac + 2.

L'ensemble des ces points ont été élaborés collectivement entre les différentes fédérations de l'Uffa, partant du principe que l'on ne pou-

vait accepter une revalorisation en trompe-l'œil, moins intéressante que celle validée dans le cadre des « accords Jacob » pour la catégorie C en 2006 et augurant bien mal de ce qui doit se faire pour les catégories A. Ce sont là les termes de l'engagement auquel l'Uffa-CFDT était prête. Termes rejetés par le gouvernement. Aujourd'hui, l'Uffa-CFDT a donc pris connaissance des propositions du gouvernement et lui en laisse toute la responsabilité. Pour sa part, l'Uffa-CFDT continuera de porter ses revendications dans l'intérêt de tous les agents et s'exprimera en ce sens.

Myène Jacquot
Secrétaire générale adjointe de l'Uffa-CFDT

LE POINT SUR LA NOUVELLE GRILLE DE CATÉGORIE B

- Proposition gouvernementale le 3 juillet : une grille unique pour l'ensemble de la catégorie B allant de 310 à 551 (indices majorés).
- Revendications finales CFDT : l'indice majoré terminal porté à 582 atteignable par tous à terme ; une meilleure différenciation entre 1^{er} et 2^e grades.
- Décision du gouvernement :
- 1^{er} grade (niveau bac) : 310-486, en 13 échelons
- 2^e grade (niveau bac +2) : 320-515, en 13 échelons
- 3^e grade : 365-551, en 11 échelons en 2009. 365-562 en 2011.
- DURÉE DE CARRIÈRE
• Proposition gouvernementale le 3 juillet : 35 ans.
- Revendications finales CFDT : des échelons supplémentaires par rapport à l'existant (7 ou 8 échelons en B ou C) ; durée à 32 ans maximum à terme (2011).
- Décision du gouvernement : dès 2009, 32 ans pour une entrée dans le 2^e grade (bac + 2) ; 33 ans pour une entrée dans le 1^{er} grade (bac).

HÉLAS ! DEUX FOIS ELLAS ! VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX

Chaque année la Confédération syndicale internationale publie son rapport sur les violations des droits syndicaux de par le monde. Il ne s'agit pas de simples péccadilles mais d'assassinats, d'enlèvements, de tortures, d'emprisonnements, d'interdiction, de licenciements, etc.



Farzad Kamangar enseignant de 33 ans, ancien syndicaliste, condamné à la peine de mort, détenu dans la prison d'Evin.

Rappelons que les droits syndicaux sont reconnus par deux conventions clefs de l'Organisation internationale du travail (87 et 98) et ratifiées respectivement par 148 et 158 états membres sur 181! Hélas le nombre inacceptable de ces violations ne diminuent pas.

91 camarades syndiqués sont morts pour défendre leur idéal. La Colombie détenant encore une fois le scandaleux record du nombre d'assassinés (39) suivis de près par la Guinée (30) lors de la répression d'une manifestation.

Ne croyant pas l'Europe à l'abri de toute répression, bien au contraire, le rapport note un renforcement du climat antisyndical. Un exemple parmi d'autres le nouveau code du travail géorgien autorise le licenciement de travailleurs à tout moment avec ou sans raison. Conséquence : la Confédération des Syndicats de Géorgie a perdu 20 000 membres.

En Turquie, des listes noires de travailleurs circulent parmi les employeurs. Un syndicaliste s'est suicidé car il ne

trouvait pas de travail pour subvenir aux besoins de sa famille. Et en France ? Le rapport relève que Nicolas Sarkozy a fait promulguer « une loi limitant sévèrement le droit de grève dans le secteur des transports en commun ».

PRÉCARISATION, MENACES CONTRE LES TRAVAILLEURS

Pour Guy Rider, Secrétaire Général de la CSI (confédération syndicale internationale), « on assiste à l'émergence mondiale de tendances à la précarisation et à la sous-traitance, menace colossale pour les travailleurs de par le monde. Or, cette tendance risque fort de se diffuser et de s'intensifier à mesure que la situation économique se dégrade ».

Quant aux enseignants sont-ils plus à l'abri ? Hélas trois fois hélas. Ce n'est pas le cas. Des exemples de l'atroce situation qui peut être faite à nos collègues se trouvent dans le numéro de décembre de l'Internationale de l'éducation, « mondes de l'Éducation » <http://www.ei-ie.org/fr/index>.

php, l'article s'intitulant : « Enseignants persécutés : les attaques ciblées augmentent ». L'invité est Brendan O'Malley : il a publié un rapport pour l'Unesco « L'éducation prise pour cible » dédié à Safia Ama Jan qui a été tué par balles à l'extérieur de son domicile à Kandahar le 25 septembre 2006 parce qu'elle avait transformé son domicile en école pour filles.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Pour conclure cet article on vous propose un petit travail pratique en forme de bonne action. L'IE (Internationale de l'Éducation) a été informée que, le 18 décembre, Farzad Kamangar s'est plaint d'une douleur aiguë et d'une pression sanguine basse due à une inflammation du menton. Il s'est vu de nouveau refuser tout traitement médical.

Farzad Kamangar, condamné à mort, est toujours détenu dans la célèbre prison Evin, section 209, en compagnie de sept autres prisonniers dans une cellule de six m². Les visites régulières de sa famille, en présence d'un de ses interrogateurs, constituent sa seule source de réconfort. L'enseignant de 33 ans a été condamné à mort le 11 juillet 2008 suite à un procès rapide et inéquitable. Amnesty International a décidé de plaider sa cause devant la communauté internationale. Militant, il est condamné en raison de sa prétendue affiliation au Parti des travailleurs Kurdes PKK. Pour manifester votre solidarité rendez-vous sur le site de l'IE.

Pierre Margerie

RÉVOLTE EN GRÈCE

La Grèce fait peur ! Les Grecs ne sont pas « sages », surtout les jeunes, selon le premier ministre conservateur grec Constantin Caramenlis. La goutte de sang qui a fait débordé le cratère grec a été la balle tirée par un policier sur Alexandros Grigoropoulos, 16 ans, qui en est mort. Cela se passait à Athènes, à quelques pas de la célèbre école polytechnique.

« En 1973, c'était déjà de l'École polytechnique qu'était partie la révolte contre le régime des colonels. Nous on réclame la même chose qu'eux. Du pain, de l'Éducation et de la liberté » Zoé Kazakis, 22 ans, france 24.

Cette mort scandaleuse, qui fait suite à nombre d'incidents graves précédents avec les forces spéciales de la police, a provoqué une révolte sans précédent des jeunes grecs et en France la peur de nos gouvernants, car les mêmes causes peuvent parfois, toutes proportions gardées (le niveau économique français n'étant pas celui de la Grèce) provoquer les mêmes effets.

La jeunesse grecque dénonce une police et une justice partielle toute au service de la classe dominante et pratiquant une forte répression. Les tribunaux donnant quasiment toujours raison aux forces de l'ordre. Un membre du gouvernement allant jusqu'à dire à la police « l'État c'est vous ». Le syndicat de la police de Grèce dénonce le laxisme du système. « Plus de 70 % des policiers ne devraient même pas porter d'arme, commente un membre du syndicat. La plupart d'entre eux ont des problèmes psychologiques et il n'existe que cinq psychologues pour 50 000 policiers. Certains sont dépendants des jeux vidéo et adorent appuyer sur la gâchette » le figaro.

La situation économique étant si difficile que l'on a parlé de la révolte de la génération 700 euros. En effet c'est le salaire moyen dans ce pays européen où le coût de la vie est quasi identique à celui de la France.

La situation sociopolitique n'est guère plus brillante avec un gouvernement de droite totalement déconsidéré faisant une politique néolibérale orthodoxe. Les jeunes diplômés sont sous payés au regard de diplômés le plus souvent dévalués. Le système éducatif public étant dans un tel état, que tous ceux qui veulent un diplôme valable sont obligés de s'adresser au secteur privé et donc payer pour l'obtenir.

RIDEAUX DE FUMÉE ET FUMIGÈNE

Le président de la République a souhaité présenter ses vœux au monde éducatif en donnant leurs feuilles de route à ses ministres. L'exercice a produit de rares annonces de nomination et un empilement de bons principes. Tout cela met en évidence, à ce jour, un fort décalage entre les propos présidentiels et les actes gouvernementaux.

Le président a beaucoup insisté sur la culture d'évaluation. Que ne s'applique-t-il pas cette volonté : a-t-on évalué les programmes de 2002 avant de leur en substituer de nouveau sans aucune concertation, est-ce la culture de l'évaluation que de supprimer les Rased sans bilan ou censurer la Dep sans débat ? Et quelle image de l'évaluation donne-t-on avec les épreuves à faire passer dans quelques jours aux élèves de CM2, pour partie sur des questions qu'ils n'ont pas encore étudiées ? L'autosatisfaction est de mise sur le

1^{er} degré et pourtant quel écart entre les deux heures d'aide personnalisée négociées et leur mise en œuvre concrète, marquée d'autoritarisme et d'indifférence aux conditions d'exercice imposées aux personnels. Force est bien de constater qu'on ne s'y prendrait pas autrement si l'on voulait écoeurer les personnels d'un dispositif ! Quant au traitement d'une phrase et d'un revers de main de la question des 3 000 collègues en Rased, en l'opposant au développement de l'aide personnalisée, il atteste d'une méconnaissance complète de leurs fonction et professionnalité, mais aussi des réalités de la difficulté scolaire !

Quand il annonce la nomination d'un haut commissaire à la Jeunesse, le président trouve des accents lyriques pour appeler à l'engagement. C'est pourtant son gouvernement qui ferme l'Injep, dépouille les associations de leurs moyens et détruit des décennies de politique de la jeunesse.

Des vœux ne sont pas une politique, le Sgen-CFDT jugera aux actes et il ne peut que constater l'absence de réponse du président de la République à la plus forte des revendications des personnels, celle qui porte sur l'emploi. Des engagements ont été pris dans ce domaine pour le lycée au moment de la mise en application de la réforme, ils doivent être tenus pour que le dialogue puisse s'engager avec un minimum de sérénité. Cette cérémonie des vœux a déjà fourni un contre-exemple si l'on met en rapport les bonnes intentions délivrées en tribune aux lycéens et la gestion matraque et fumigène de la manifestation.

DES VŒUX CREUX ET TRÈS MOUVEMENTÉS

La visite du président Sarkozy à Saint-Lô dans la Manche le 12 janvier dernier était censée relancer la politique gouvernementale en matière d'éducation. Elle a surtout été l'occasion d'une importante action de protestation contre les suppressions de postes.



Pour reprendre la main sur les questions d'éducation, Monsieur Sarkozy avait fait le choix d'un département rural, plutôt calme avec une petite ville préfecture. Saint-Lô semblait répondre à tous ces critères et devait avec l'aide de 600 CRS mobilisés pour l'occasion assurer une visite sereine.

Le moins que l'on puisse dire à l'issue de cette journée, c'est que ce déplacement en province est un véritable raté pour Monsieur Sarkozy et son ministre de l'Éducation. Plus de 4000 manifestants (dont 2000 lycéens) lui ont organisé un comité d'accueil pour le moins bruyant. La consigne donnée aux forces de l'ordre « Monsieur Sarkozy ne doit voir aucun manifestant » n'a pas pu être mise en œuvre, Monsieur Sarkozy a largement vu et entendu les manifestants. Dès sa visite à l'école Calmette et Guérin, il a rencontré une centaine d'enseignants très déterminés qui avait réussi à déjouer les divers blocages et à s'approcher de l'école.

Mais c'est en arrivant au centre culturel qu'il a pu mesurer l'ampleur de mobilisation et la détermination de tous les manifestants. Le carré théoriquement réservé pour les sympathisants de Monsieur

Sarkozy s'est retrouvé en fait occupé par les manifestants armés de leur sifflet.

C'est dans un climat très lourd que Monsieur Sarkozy est descendu de sa voiture. Certains manifestants, trop déterminés et bruyants au goût des forces de l'ordre, ont subi des lacrymogènes et des violences policières.

AUTORITÉS DÉBORDÉES

Débordées, les autorités n'ont pas pu faire respecter la consigne élyséenne « le Président ne doit pas rencontrer les manifestants ». Pour atténuer les sifflets qui continuaient de se faire entendre pendant l'intervention présidentielle, toutes les aérations ont fini par être fermées.

C'est finalement, un président tendu et en sueur qui a tenté de reprendre la main en matière d'éducation. Bien heureux d'avoir chahuté cette opération de « com » élyséenne, les enseignants s'interrogent aussi sur le sens de tels vœux. Fallait-il venir jusqu'à St-Lô, dépenser autant d'argent pour annoncer aussi peu de choses ? Comme pour la santé, il nous a été rappelé que les restrictions budgétaires restent inchangées. Nous devons faire

mieux avec moins. Dans ce contexte, les nominations de Messieurs Hirsch et Descoings à la jeunesse et à la réforme des lycées paraissent déjà bien anecdotiques. Arrivé en tête aux élections professionnelles dans le premier degré Manche, le Sgen-CFDT s'est largement impliqué dans la préparation de cette journée. En moins d'une semaine, et malgré les contraintes liées au service d'accueil nous avons réussi à mobiliser très massivement nos collègues

Le renfort important apporté par des salariés de différents secteurs (privé et public) à la veille de la journée interprofessionnelle du 29 janvier est aussi un signal fort envoyé au gouvernement.

Le Sgen-CFDT remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis le succès de cette journée d'action. La fébrilité des responsables des forces de l'ordre révèle l'incapacité du pouvoir à faire passer sa politique. Plusieurs arrestations ont eu lieu au terme de la journée. Avec les autres syndicats nous sommes intervenus à la préfecture et à la mairie pour exiger et obtenir la libération de ces onze manifestants.

Patrick Lainé
Sgen-CFDT Basse-Normandie

COMMENT GAGNER UN SIÈGE EN CAPD AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?



Fabrice Scicchitano (à droite) et l'équipe du Sgen-CFDT en Corrèze.

En Corrèze et dans le Lot, le Sgen-CFDT fait son entrée en CAPD suite au scrutin du 2 décembre dernier.

Vincent Gomez, directeur d'école maternelle à Montcuq dans le Lot, et Fabrice Scicchitano, titulaire remplaçant en Corrèze, sont à l'origine de ces deux succès. Bilan partagé d'une campagne électorale réussie.

Depuis quand militez-vous au Sgen-CFDT ?

Vincent Gomez. J'ai commencé à militer dès mon année de PE2, et même alors que j'étais MI-SE en préparation du concours de PE. Ma conjointe entraine dans le militantisme avec la petite équipe départementale en reconstruction. J'ai d'abord aidé la section départementale avec mes compétences en informatique (création du site internet, du CD-Rom, le « V@demeccole », *newsletter*...).

Fabrice Scicchitano. Je milite au Sgen-CFDT depuis 1995. Ce qui m'a fait mettre le pied à l'étrier est la rencontre avec Françoise Lebocey, longtemps secrétaire fédérale, venue me rendre visite sur mon lieu de travail alors que j'étais sur un poste difficile. Elle m'a convaincu d'adhérer au Sgen-CFDT et de militer par la suite. J'ai commencé à prendre du temps de décharge syndicale au moment où la fédération a organisé les sessions de for-

mation « *recherche action* » sur le thème « *jeunes et syndicalisme* », où j'ai d'ailleurs rencontré Vincent, c'était au début des années 2000.

Quelles sont les principales actions du Sgen-CFDT dans vos départements ?

Vincent Gomez. Nous travaillons depuis huit ans à mettre en avant le côté pédagogique de notre métier par une présence très régulière dans les écoles et un suivi important à l'IUFM et en direction des néo-titulaires sur trois à quatre ans après l'IUFM. Nous communiquons beaucoup par *mél* (deux à trois *newsletters* par semaine), mais aussi par le journal papier bimestriel, ce qui nous permet ensuite d'aller dans les écoles où les collègues nous interpellent sur nos écrits et nos informations... de riches échanges et un souci permanent de coller aux attentes du terrain. Nous allons toutes les semaines à la rencontre de collègues grâce à la valise du militant que nous

avons créée de toutes pièces (CD-Rom V@demeccole, fiches pratiques sur le métier, journaux papier...). Nous n'effectuons plus aucune permanence hebdomadaire dans notre local, excepté en période de mouvement ou carte scolaire. Nous sommes souvent joignables grâce au transfert d'appel sur le portable du Sgen-CFDT. Notre plus grande force est notre réactivité par *mél*.

Fabrice Scicchitano. Nos démarches sont proches, mais en Corrèze nous privilégions avant tout le contact sur les lieux de travail. C'est-à-dire que les objets de communication, journal, *newsletter*, se situent plutôt en aval des rencontres avec les collègues, comme des preuves que nous les écoutons et que leur parole est prise en compte par l'organisation syndicale. Avec deux autres militants, Hélène et Julien, nous allons voir systématiquement les T1 et les T2, une fois le contact établi, nous entretenons ces relations

l'objet d'un contrat de développement avec la confédération CFDT qui nous soutient.

Comment s'est passée la campagne électorale ?

Fabrice Scicchitano. La campagne, elle dure depuis sept ans ! Toutes les actions que l'on met en place pour se développer ont un rôle essentiel pour les résultats électoraux. Cela dit, nous avons mis un coup d'accélérateur, notamment en utilisant le téléphone portable, on peut dire qu'on a harcelé nos électeurs.

Vincent Gomez. Suite à un contrat de développement avec l'URI CFDT, la confédération et le Sgen Midi-Py, nous avons visité plus de 170 écoles sur 240 du département en un an pour enquêter auprès des collègues sur leurs conditions de travail. Nous avons reçu un accueil très favorable, tant par le fait d'être des représentants syndicaux proches du terrain que par notre souci d'interpel-



Vincent Gomez.

par de nouvelles rencontres ou en ayant recours à tous les moyens de communication possibles. Cela s'accompagne d'une forte présence à l'IUFM, où nous faisons très tôt des réunions avec tous les stagiaires. Les résultats sont nets en termes de développement du nombre d'adhérents. D'ailleurs notre démarche fait

ler la profession autour des questions qui touchent notre quotidien d'enseignants. Tout ce travail nous a permis de passer de 6.9 % aux élections CAPD en 2002 à 17.2 % cette année.

Propos recueillis par François Salaün

Bruno Suchaut



Depuis des années chaque ministre de l'Éducation nationale propose sa réforme, pourquoi ? Sur quelles bases ?

Proposer une réforme est sans doute pour un ministre le moyen le plus approprié pour donner le plus de visibilité à son action politique : les ministres se succèdent mais les réformes restent, du moins certaines...

Si certaines réformes répondent réellement à un besoin de changement dans l'organisation du système, d'autres sont beaucoup plus discutables sur leur fondement.

Peut-on identifier une vision de l'Éducation dans les diverses réformes actuelles de la maternelle à l'université ?

On assiste aujourd'hui à des réformes en profondeur du fonctionnement des institutions publiques, l'Éducation nationale n'est pas le seul secteur à être concerné par ces changements. On peut effectivement lire une logique politique dans l'ensemble des mesures prises pour réformer le système scolaire, cette logique dépasse d'ailleurs parfois le seul cadre national et s'inscrit dans un mouvement européen, voire mondial (réforme du LMD à l'univer-

Bruno Suchaut est professeur en Sciences de l'Éducation à l'université de Bourgogne et Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Éducation (Irédu-CNRS). Ses recherches portent sur l'évaluation des systèmes éducatifs.

Il répond à nos questions sur les réformes dans l'Éducation nationale.

sité par exemple).

Il y a aussi une orientation générale à la réduction du nombre de fonctionnaires et à un désengagement de l'État dans la gestion de certaines activités. Parallèlement, on constate également une tendance allant vers davantage d'autonomie des structures scolaires et à un développement du pilotage par les résultats.

Comment les enseignants vivent-ils ces réformes ? Sont-ils en attente d'un changement ou non ? pourquoi ?

Ce que souhaitent tout d'abord les enseignants, c'est comprendre la logique des réformes, surtout quand celles-ci se succèdent à un rythme accéléré. Par ailleurs, les enseignants doutent de l'efficacité de certains choix ; ils ont été habitués par le passé à ce qu'un certain nombre de mesures n'aient pas été porteuses d'effets ou tout simplement n'aient pas pu être menées à leur terme.

Les enseignants ne sont pas systématiquement hostiles au changement s'ils sont convaincus que celui-ci conduit à une meilleure prise en compte des besoins des élèves et à une amélioration de la qualité de l'école. Pour cela, il faut prendre le temps d'expliquer aux acteurs les réformes proposées et de les associer à la réflexion, non seulement au niveau national, mais également au niveau local. Or, la politique éducative actuelle développe des mesures qui modifient les conditions de travail des

enseignants (organisation du temps scolaire, aide personnalisée aux élèves en difficulté...) sans que ceux-ci ne soient réellement persuadés de leur efficacité.

Une réforme peut-elle avoir la même efficacité sur tout le territoire ?

C'est en effet une difficulté de fournir un cadre national aux réformes et en même temps de prendre en compte les spécificités géographiques et sociales locales car des inégalités de moyens et de résultats sont présentes dans notre pays.

La question se pose surtout en ce qui concerne la politique d'éducation prioritaire qui ne produit pas les effets escomptés. Peut-être faut-il faire preuve de davantage de volontarisme et d'ambition dans les actions à destination des publics scolaires les plus défavorisés.

On constate aussi que certaines mesures comme l'accompagnement éducatif ou l'aide aux élèves en difficulté demandent à être envisagées selon des modalités particulières dans certaines zones, rurales notamment.

Y a-t-il une bonne méthode pour réformer ?

L'histoire de notre système éducatif est sur ce point très instructive. On peut relever plusieurs illustrations de réformes qui n'ont pas été efficaces ou qui ont produit des effets non attendus, voire même contraires aux objectifs initiaux. Ceci est particulièrement visible dans les réformes qui ont visé l'offre

de formation et les parcours scolaires des élèves. Il faut pouvoir anticiper les comportements des familles et des élèves ce qui n'est pas toujours possible.

Les réformes doivent aussi se donner les moyens de leur application car il ne suffit pas de publier des textes officiels pour que ceux-ci soient effectivement appliqués. C'est particulièrement le cas quand les réformes portent sur des changements qualitatifs au sein du système ; l'organisation en cycles de la scolarité primaire en est une bonne illustration. La politique éducative doit donc aussi envisager sur le long terme les modalités concrètes d'accompagnement des acteurs dans les processus de changement. Par ailleurs, on ne prend pas assez le temps dans notre pays, d'expérimenter à grande échelle des propositions d'évolution du système, de les évaluer et de leur apporter des ajustements avant de les généraliser par la voie de la réforme.

L'adhésion des acteurs est enfin une condition nécessaire au processus d'évolution du système, cela nécessite une large concertation au sein d'un débat constructif.

Propos recueillis par Marie-Paule Berthon

Regards croisés sur l'école primaire française : Éléments d'évaluation macro et micro. novembre 2007. 192 p

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/98/57/PDF/07068.pdf>

La fédération recrute sur décharge syndicale 1 Permanent Technique à l'information

En accompagnant le suivi de la rédaction, en effectuant la mise en page, les permanents techniques à l'information assurent la parution du mensuel *Profession Éducation* et de ses suppléments.

Capables de faire face à des tâches variées et de s'adapter à l'actualité syndicale les permanents techniques mettent au service de la politique fédérale leur capacité de proposition et d'innovation en matière de communication, de visibilité et de clarté du message du Sgen-CFDT.

Une bonne maîtrise de l'outil informatique, de l'expression écrite et la capacité de travailler en équipe sont indispensables.

La connaissance de l'environnement Mac OSX, de la suite de création graphique Adobe et des contraintes éditoriales sont les bienvenues mais ne constituent pas nécessairement un pré-requis indispensable.

Poste basé au siège Sgen à Paris.

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec : Bruno Jaouen au secteur organisation : bjouen@sgen.cfdt.fr - 01 56 41 56 00

INFORMATIONS SUR LE DROIT DES MINEURS

Dans la collection « *Le conseiller juridique pour tous* », est récemment paru un ouvrage écrit par Yannick Dubois, intitulé « *le droit des mineurs à l'usage des professionnels de l'enfance.* »



Cet ouvrage commence par retracer l'évolution du droit des enfants au sein de notre société au travers des siècles (de 1639 à nos jours) avant de balayer l'encadrement juridique prenant en compte le mineur et ce même, avant sa naissance. Il est à noter toutefois qu'il ne s'agit pas d'un véritable ouvrage juridique, en ce sens qu'il n'explique pas les mécanismes juridiques du droit des mineurs. L'ouvrage a plutôt pour but d'informer et de rendre accessible à ses lecteurs le droit relatif à la protection des mineurs.

Il s'agit d'un ouvrage qui traite d'un grand nombre de domaines (écoles, travail, loisirs, citoyenneté, handicap, responsabilité civile et pénale) qui reste à la portée du plus grand nombre par le biais d'explications claires, d'un langage compréhensible, par la présence d'illustrations (exemples de jurisprudences) et de références précisant les articles des codes cités. Le balayage des différents domaines en fait un ouvrage complet pour l'information des professionnels de l'enfance et de toutes autres personnes intéressées par le sujet.

Cela dit, cet ouvrage reste insuffisant pour une application effective et en profondeur du droit de l'enfant.

Le droit des mineurs à l'usage des professionnels de l'enfance

Yannick Dubois Collection
Éd du Puits Fleuri 29€

UN CODE TRÈS PRATIQUE

Voici un code qui doit avoir sa place dans tous les centres documentaires ou bibliothèques recevant des jeunes, des éducateurs, des enseignants, des parents. Cinquième édition de l'ouvrage paru en 2003, rédigé Dominique Chagnolaud professeur de l'univer-

sité Paris II, (Président des constitutionnalistes, membre du conseil supérieur de la magistrature et de la commission européenne pour la démocratie par le droit du conseil de l'Europe).



Une présentation claire et simple permet à chacun (y compris ceux qui n'ont pas une formation juridique) de trouver des réponses précises et actualisées aux questions posées à propos du droit des mineurs de la naissance à la majorité dans tous les domaines de leur histoire.

Présentés par grands thèmes, la justice, la famille, l'école, la société, les textes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions de justice... deviennent des éléments accessibles et au service de chacun.

Code Junior droits et obligations des moins de 18 ans. 5^e édition.

Dominique Chagnolaud
Dalloz 652pages. 16€

SE FAIRE LA BELLE

À 88 ans, Benoîte Groult retrace avec une grande franchise l'histoire de sa vie. Nièce du couturier Paul Poiret, fille aînée d'une dessinatrice de mode et d'un créateur de meubles, elle avait 20 ans en 1940. Après un premier mariage bref et tragique, elle épouse Georges de Caunes puis Paul Guimard.

C'est à 55 ans qu'elle entre en littérature avec *Ainsi soit-elle* « *Une féministe* », diront avec un haussement d'épaule certains, niant l'enfermement où les maintient une culture méditerranéenne patriarcale. Ils auraient tort de se détourner de cette lecture qui peut les éclairer. La vie de cette femme parlera à toutes celles de sa génération et fera découvrir aux autres le chemin parcouru.



N'en déplaise au conservatisme lettré, on ne se privera pas d'utiliser à son égard, le terme d'écrivaine (il y a bien « *châtelaine* » et « *souveraine* ») : sa plume sait rendre avec une finesse qui fait mouche ses relations avec ses filles et ses petites filles et elle nous offre de bien belles pages sur la vieillesse et sur la mer.

Mon évocation autobiographie Benoîte Groult Éd Grasset. 333p 19,50€

PETITES ANNONCES

Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, pour 30 signes (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 € pour les adhérents CFDT** (joindre étiquette-adresse de PE ou CFDT Magazine) et **14 € pour les non adhérents.**

DIRECTEUR

DE LA PUBLICATION

Thierry Cadart

RÉDACTRICE EN CHEF

Bernadette Peignat

SECRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Marie-Paule Berthon

François Salaün

RÉDACTION

Yann Chever

Gilbert Heitz

Pierre Margerie

Anne-Marie Martin

Didier Parizot

Albert Ritzenhaler

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)



CPPAP 1010 S 075 55

ISSN 1143-2705

Fédération des

Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

www.sgen-cfdt.org

Mél : fede@sgen.cfdt.fr

LE 29 JANVIER 2009
FACE À LA CRISE



**MOBILISATION
POUR UNE
RELANCE**

SOCIALE!

Cfdt
des choix. des actes

www.cfdt.fr